



SALAIRE DE L'APPRENTI

(base de rémunération au 1er janvier 2021)

Rémunération mensuelle brute de la 1ère année			
16-17 ans *	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
419,74 €	668,47 €	823,93 €	1 554,58 €
Rémunération mensuelle brute de la 2ème année			
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
606,29 €	792,84 €	948,29 €	1 554,58 €
Rémunération mensuelle brute de la 3ème année			
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
846,69 €	1 041,57 €	1 212,57 €	1 554,58 €

En cas de changement de catégorie d'âge de l'apprenti en cours d'année, la rémunération est réactualisée le mois suivant.

* possibilité à partir de 15 ans si la classe de 3ème a été terminée

* signature du responsable légal